

Les volets sont des éléments caractéristiques de l'habitat traditionnel et des paysages urbains. Ouverts, fermés ou entrebaillés, les volets, qu'ils soient pleins ou à persiennes, animent les façades et les rues en leur apportant du relief par les jeux d'ombre et de la couleur.





PERSIENNES «À L'ITALIENNE» DU XIX^e SIÈCLE



PERSIENNES REPLIABLES DÉBUT XX^e SIÈCLE



VOLETS ROULANTS EN BOIS ANNÉES 30

le volet, un élément de composition de la façade

Les volets, au même titre que les fenêtres dont ils viennent en complément, sont partie intégrante de la composition et de l'ordonnement des façades. Par leur couleur, en contraste ou en complémentarité avec celle des murs, les volets assurent un rôle de décoration indissociable de l'enduit de façade, contribuant ainsi à l'animation des fronts bâtis.

Par leurs formes, leurs types, leurs dimensions et leurs aspects, ils participent à la perception de l'architecture d'un bâtiment ou d'un ensemble urbain, mais permettent également de caractériser une époque ou une région en particulier.

Les volets reflètent l'activité des bâtiments, et en exprime l'état et les usages qu'ils abritent.

Fonctionnellement, ils ont pour rôle de faire l'obscurité et de filtrer la lumière : c'est l'occultation des baies. Les volets ont également une fonction générale d'isolation contre le froid, la chaleur, le bruit mais aussi contre le vent et les courants d'air.

faire les bons choix

Avant tous travaux, il est important d'évaluer l'intérêt de remplacer les fenêtres : faire un diagnostic.

Les orientations de l'UDAP 2A (unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Corse du Sud) partent d'un seul grand principe : **les systèmes d'occultation à poser doivent correspondre dans leur type et leur présentation, à l'époque du bâtiment, à son style et à son caractère et aux modèles traditionnellement utilisés dans la région pour l'habitation.**

Les façades d'un bâtiment se conçoivent comme un tout dont la cohérence s'exprime par une unité de traitement. En termes d'occultation, cela se traduira par la restauration ou la pose de volets identiques (matériaux, types et couleurs) sur l'ensemble de l'immeuble.

les choix à proscrire

Les volets pleins à barre et écharpe appelés communément volets en «Z» : ces modèles rapportés du sud ouest et d'Espagne, permettent de réduire l'épaisseur du bois. Ils n'ont pas leur place en Corse.

Les vernis et lasures sur bois naturel : les volets étaient traditionnellement peints, ce n'est qu'au XX^e siècle que sont apparus le vernis puis les lasures. L'usage progressif des lasures fait disparaître du paysage toutes les teintes traditionnelles. Cela contribue à la banalisation et à l'uniformisation du bâti.

En rénovation ou réhabilitation : les volets roulants et caissons apparents en PVC, car ils posent de gros problèmes au niveau des dessins des profils (épaisseur trop importantes), de la pérennité du matériau et s'avèrent d'une piètre résistance au feu (émanations toxiques).



Dans la grande majorité des cas, les volets en Corse du Sud sont des volets dits « à persiennes » et plus particulièrement les **persiennes dites «à l'italienne»** possédant une partie inférieure s'ouvrant en projection.

Les persiennes sont devenues caractéristiques des villes et villages du sud de la France et particulièrement en Corse, car bien adaptées à son climat.



Au Moyen-Âge, les volets sont formés de panneaux moulurés insérés dans une menuiserie à petits cadres et positionnés dans l'embrasure intérieure des fenêtres.

Au XVIII^e siècle les volets sont en bois, dans les villes ou dans les demeures rurales de caractère, et sont généralement situés à l'intérieur en se repliant en tableau. Par la suite, **le volet plein** s'affiche à l'extérieur sur la façade, en étant soit à lames croisées, soit à cadre. Ce type de volet, plutôt rare en Corse, est généralement utilisé en territoire rural.

A la fin du XVIII^e siècle apparaissent ponctuellement **les jalousies** que l'on rencontre dans les immeubles de rapport. Composées de lames horizontales, suspendues dans un réseau de chaînettes et de cordes. L'empilement des lames en position fermée et le mécanisme sont masqués par **un lambrequin**.

Dès le milieu du XIX^e siècle, **les volets à persiennes** se diffusent et concurrencent les volets pleins, notamment avec l'apparition de procédés de fabrication standardisés (scies industrielles). Ils deviennent même un élément caractéristique du décor des façades des centres urbains reconstruits ou remaniés à partir du second Empire.

Une variante des volets à persiennes est **la persienne repliable**, développés au XX^e siècle. Elle se replie entre tableau, minimisant l'impact visuel sur la façade et offrant une gamme élargie de matériaux.

A partir de 1920-1930 apparaît le système de **volet roulant**, initialement conçus en bois ou en métal, dont les variantes de la fin du XX^e siècle sont en PVC avec caisson embouti ou apparent.

typologies de volets



volets à persiennes



volets pleins à lames croisées



volets pleins à cadre et pentures



jalousies

source © CAUE13



INFOS

> Adapter nos comportements

Naturellement isolant, le volet en bois affaiblit la déperdition thermique entre intérieur et extérieur en été comme en hiver. Insensible au phénomène de radiance, à l'inverse d'un volet métallique, il améliore également le confort intérieur en limitant l'effet de « radiateur » en été et de paroi froide en hiver.

En été : Fermer les volets le jour pour limiter les apports solaires et protéger les ouvertures des rayons du soleil.

En Hiver : Penser à fermer les volets la nuit pour limiter les déperditions thermiques. Ouvrir les volets le jour pour favoriser la récupération des apports solaires gratuits.



RÉGLEMENTATION

> Renseignez-vous auprès de votre mairie

Les travaux de remplacement des volets modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ils doivent donc faire l'objet d'une **demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable)** en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

Le défaut d'autorisation constitue une infraction susceptible d'entraîner des poursuites et la dépose des travaux effectués.

Dans les espaces protégés, notamment dans les ZPPAUP, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ou dans le périmètre d'un Monument Historique (Abords ou PDA), **la demande d'autorisation d'urbanisme requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

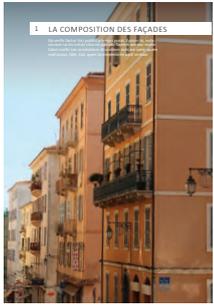
l'autorisation d'urbanisme

Quelles sont les pièces à joindre avec la déclaration de travaux ou le permis de construire ?

- Des photographies en couleur montrant le projet dans son environnement immédiat et dans son environnement paysager.
- Une coupe et un plan du système d'occultation choisi.
- Des échantillons des couleurs retenues.

INFOS & CONTACTS

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 10



01
la composition
des façades



06
les encadrements
et les modénatures



09
les fenêtres



11
les portes

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Dans ce sens, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud (UDAP 2A) et la DRAC Corse mettent ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux et vos démarches.

Elles ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural corse.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE CORSE

- 01 | la composition des façades
- 02 | les façades enduites
- 03 | les finitions d'enduits
- 04 | les enduits au ciment naturel
- 05 | les façades en pierre
- 06 | les modénatures et encadrements
- 07 | les décors en façade
- 08 | la ferronnerie
- 09 | les fenêtres
- 10 | les volets
- 11 | les portes
- 12 | les dépassées de toitures
- 13 | les toitures en tuiles rondes
- 14 | les toitures en tuiles mécaniques
- 15 | les dispositifs techniques
- 16 | les devantures en applique
- 17 | les devantures en feuillure
- 18 | les enseignes
- 19 | les pailotes

> à télécharger sur le [site de la DRAC CORSE](#)

> www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine/Les-UDAP

POUR EN SAVOIR PLUS

DRAC CORSE | UDAP2A

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Corse-du-Sud

Tél : 04.95.51.52.09 | Mél : udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

> Réception du public sur rendez-vous